

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2017 À 8:30 HEURES :**

À la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2017 à 8 h 30, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Sont absents : le conseiller Éric Mageau et la conseillère Diane Talbot.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

**Il est constaté et mentionné que les membres du conseil ont tous reçu l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 11 mai 2017 à 8 h 30.**

1.  
Ouverture de la séance extraordinaire à 8 h 30.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 8 h 30.

### **2017-05-107 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Résolution pour l'acceptation de la soumission – surveillance des travaux réfection des rues;
3. Résolution pour l'acceptation de la soumission – construction des trottoirs des rues Principale et Collège;
4. L'embauche des assistants-sauveteurs pour la piscine à l'été 2017;
5. Dépôt du projet au programme de subvention - Soutien à l'action bénévole (2);
6. Dépôt du projet de lotissement de rue dossier numéro 58630, monsieur Michel Leclerc;
- 7- Avis de motion et dépôt du premier projet de modification du règlement de lotissement numéro 437;
- 8- Période de questions;
- 9- Levée de la séance extraordinaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

### **2017-05-108 2. RÉOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – SURVEILLANCE DES TRAVAUX RÉFECTION DES RUES:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions pour la surveillance des travaux – réfection des rues;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons analysé les deux soumissions et que les deux soumissions ont rencontré le pointage minimum requis et que les deux sont conformes aux exigences demandées dans l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'option pour les travaux qui a été retenue est section 1 à 8 avec option A;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux soumissionnaires sont :

- Les Consultants SM inc. : 105 202,13 \$ taxes incluses
- CIMA 70 364,70 \$ taxes incluses

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de CIMA au montant de 70 364,70 \$ taxes incluses. Le début des travaux est toujours sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales concernant le programme d'aide financière de la T.E.C.Q. 2014-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2017-05-109 3. **RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION – CONSTRUCTION DES TROTTOIRS SUR LES RUES PRINCIPALE ET COLLÈGE:**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons été en appel d'offres public et que nous avons reçu trois soumissions pour la construction des trottoirs sur les rues Principale et Collège;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois soumissionnaires sont :

- Eurovia Québec Construction 293 151,07 \$ taxes incluses
- Construction D.L.P. 249 185,83 \$ taxes incluses
- Excavation Steve Leblanc 283 576,71 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT QUE** les trois soumissionnaires sont conformes à nos exigences;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Construction D.L.P. Inc au montant de 249 185,83 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2017-05-110 4. **L'EMBAUCHE DES ASSISTANTS-SAUVETEURS POUR LA PISCINE MUNICIPALE À L'ÉTÉ 2017 :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons procéder à l'embauche de deux assistants-sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois candidatures en entrevue;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de deux assistants-sauveteurs à 15 heures / semaine pour l'été 2017, soit Logan Cadorette et Simon Beaudoin.

Selon l'échelle de salaire établie par le Conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

2017-05-111 5. **DÉPÔT DU PROJET AU PROGRAMME DE SUBVENTION - SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE (2 – VOLET LOISIRS) :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous désirons présenter un projet dans le cadre du Programme soutien à l'action bénévole (2) – volet loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons installer un système de son à la salle Jean-Hardy;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier est de 50% des coûts admissibles avec un maximum de 1500,00 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de déposer le projet pour l'achat et l'installation d'un système de son à la salle Jean-Hardy du Centre multifonctionnel au montant de 4204,00 \$ plus taxes.

**Poste budgétaire : Fonds de roulement 03-310-00-999.  
À rembourser sur 3 ans.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

6.  
2017-05-112 **ACCEPTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT DOSSIER NUMÉRO 58630, DÉPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL LECLERC ET MADAME BRIGITTE GAGNON :**

**CONSIDÉRANT QU'** un nouveau projet de lotissement de rue a été déposé suite à la séance du conseil du mois de mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau projet de lotissement est semblable au premier sauf que la rue proposée est moins longue;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le projet de lotissement de rue dossier numéro 58630 tel que déposé en date du 17 mai 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.  
2017-05-113 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel que le conseil municipal adoptera un règlement numéro 622 – modifiant le règlement de lotissement numéro 437.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement numéro 622 - modification du règlement de lotissement numéro 437 peut être déposé en même temps que l'avis de motion;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel  
**ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le premier projet de règlement numéro 622 – modifiant le règlement de lotissement numéro 437.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.  
**PÉRIODE QUESTIONS :**  
Aucune.

9.  
**2017-05-114 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 9 h 00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE  
MAIRESSE

